



# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi 21 février à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire.

**Date de convocation** : 14 février 2023

**Nombre de membres élus** : 11

**Nombre de membres convoqués** : 11

**Présents** : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL ; Thérèse MONNET ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

**Absents ayant donné procuration** :

**Absent excusé** :

**Absent** :

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme GESLIN Gisèle, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Ordre du jour** :

- 1) **Finances** : vote des taux de fiscalité directe locale
- 2) **Finances** : redevance d'occupation du domaine public
- 3) **Finances** : attribution des subventions pour l'année 2023
- 4) **Finances** : examen du devis pour le bornage du terrain situé 5bis contour René Gisteau
- 5) **Finances** : remboursement de frais à une locataire de logement communal
- 6) **Enquête publique** : avis sur la demande d'enregistrement déposée par l'EARL DES MÉSANGES en vue de l'extension d'un élevage de vaches laitière au lieu-dit « La Thioulais » à Eancé
- 7) **Urbanisme** : droit de préemption urbain – 5 contour René Gisteau
- 8) **Urbanisme** : droit de préemption urbain – 3 rue du Trait Saint Jean
- 9) **Divers**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 24/01/2023 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante :

- Ajout de la phrase suivante à la délibération n° 2023-01-02 « Plusieurs devis ont été demandé par la commission fleurissement-embellissement »

\*\*\*\*\*

## **2023-02-01- FINANCE : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 prévisionnel comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :*

- ✓ *de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :*
  - *taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.34 %*
  - *taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39.41 %*
  - *taxe d'habitation (TH) : 12.13 %*
- ✓ *charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux*
- ✓ *de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.*

## **2023-02-02- FINANCE : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,  
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs fixés pour le domaine public routier par ORANGE selon un barème:

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Monsieur le Maire présente le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2022 :

Artère aérienne	Artère en sous-sol	Emprise au sol
14.305km	2.692km	0m <sup>2</sup>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- ✓ *de solliciter la somme de 1 021.81€ au titre de la redevance d'occupation du domaine public par ORANGE pour l'année 2023.*
- ✓ *d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.*
- ✓ *de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.*

### **2023-02-03- FINANCES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2023**

Monsieur le Maire présente l'ensemble des demandes de subvention transmises par les associations pour l'année 2023.

Monsieur JOLY Alexis sort de la salle et ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'Association Communale de Chasse Agrée dont il est intéressé.

Madame MONNET Thérèse sort de la salle et ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention au Club des Sans Soucis dont elle est intéressée.

*Sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :*

- ✓ *sollicite Monsieur le Maire pour que la directrice transmet un état détaillant la hausse des dépenses du RPI Les Trois Clochers (+17 000€ par rapport à N-1).*
- ✓ *décide l'attribution suivante à l'unanimité :*

Nom de l'association	Pour mémoire CA 2022	BP 2023
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>		
Union Nationale des Combattants d'Eancé	160€	160€
Association de Préservation du Patrimoine d'Eancé	250€	250€
Association Communale de Chasse Agrée	250€	250€
Club des Sans-Soucis	650€	650€
Association Sportive et Culturelle d'Eancé	100€	100€
RPI Les Trois Clochers		
- Garderie	2 013.10€	3 599.69€
- Cantine	5 016€	5 412€
- Fournitures scolaires	660€	540€
- Piscine	476.58€	408.98€

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES		
ADMR Martigné-Ferchaud	200€	200€
Association cantonale de jumelage	33€	33€
CODEM CLIC de la Roche aux fées	135€	172€
Association de Prévention Routière	22€	22€
CROCQ VACANCES	-	150€

### **2023-02-04- FINANCES : EXAMEN DU DEVIS POUR LE BORNAGE DU TERRAIN SITUÉ 5BIS CONTOUR RENÉ GISTEAU**

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'effectuer le bornage du bien que nous allons acquérir situé 5bis contour René Gisteau (conformément à la délibération n°2023-01-03 du 24 janvier 2023).

Les frais de bornage seraient à charge de 50% M. et Mme GANLEY (vendeurs) et 50% à charge de la commune.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AIR ET GEO pour un montant de 676.80€TTC.

*Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- ✓ *de refuser le devis présenté du fait que cette dépense incombe aux vendeurs.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

### **2023-02-05- FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE LOCATAIRE DE LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe que la locataire du logement communal situé 3 contour René Gisteau a dû prendre à sa charge une dépense afférente au bailleur.

Mme LIGOT a ainsi transmis la facture d'acquisition d'un interrupteur différentiel qu'elle a dû remplacer en urgence un samedi dans son logement afin d'avoir de l'électricité.

Ainsi, elle demande le remboursement de la somme de 62.90€TTC correspondant à l'achat de fournitures chez DISTRICO.

*Le conseil municipal décide après en avoir délibéré :*

- ✓ *de rembourser la somme de 62.90€TTC à Mme LIGOT.*
- ✓ *de mandater un électricien pour la vérification du tableau électrique.*
- ✓ *de charger Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

**2023-02-06- ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DÉPOSÉE PAR L'EARL DES MÉSANGES EN VUE DE L'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VACHES LAITIÈRES AU LIEU-DIT « LA THIOULAIS » A EANCÉ**

La commune a été destinataire d'un courrier de la préfecture nous informant de la mise en place d'une enquête publique sur la commune du 5 janvier 2023 au 11 février 2023 inclus. Cette enquête porte sur une demande d'enregistrement par l'EARL DES MESANGES de l'extension d'un élevage de vaches laitières situé au lieu-dit « La Thioulais ».

Le projet comprend une extension de de l'effectif de 130 à 230 vaches laitières, de 162 à 200 bovins viande et de 154 à 200 génisses sur le site, la désaffectation d'un poulailler de 4400 emplacements et la construction de nouveaux bâtiments.

*Sur cet exposé et après en avoir délibéré à bulletins secrets avec 7 voix pour et 4 voix contre, le conseil municipal décide :*

- ✓ *d'émettre un avis favorable au projet présenté ci-dessus.*

**2023-02-07- URBANISME : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 5 CONTOUR RENÉ GISTEAU**

La commune a été destinataire le 02/02/2023 d'une déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le numéro DIA 035 103 23 00001 concernant la vente d'un bien tel que décrit ci-après :

- Bâti sur terrain, situé 5 contour René Gisteau d'une superficie totale de 400m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée C47 pour un prix de 152 500€ auquel s'ajoute les frais de notaire.
- Et appartenant à M. et Mme GANLEY Paul.

*Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- ✓ *de ne pas préempter ce bien.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

**2023-02-08- URBANISME : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 3 RUE DU TRAIT SAINT JEAN**

La commune a été destinataire le 07/02/2023 d'une déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le numéro DIA 035 103 23 00002 concernant la vente d'un bien tel que décrit ci-après :

- Bâti sur terrain, situé 3 rue du trait Saint Jean d'une superficie totale de 463m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée C1665 pour un prix de 130 000€ auquel s'ajoute les frais de notaire.
- Et appartenant à M. et Mme WILLIAMS James.

*Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- ✓ *de ne pas préempter ce bien.*

- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

## **2023-02-09- DIVERS**

- ✓ Fixation du prix d'achat de la portion de parcelle à M.TURNER

- ✓ Budget 2023

- Point chantier du parking
- Point portage foncier
- Point sur les choix d'investissement

- ✓ Bien 9 contour René Gisteau

La locataire a fait une contre-proposition écrite pour acquérir le logement communal qu'elle loue à 106 000€. Cette contre-proposition est refusée.

- ✓ Page Facebook

Problème création de la page.

- ✓ Remplacement de la secrétaire de mairie.

Recrutement en cours.

- ✓ Assurance

- ✓ Rave-party du 18-19 février

**La séance est levée à 00h30.**

**Prochain conseil municipal : 7 mars 2023**

\*\*\*\*\*

*Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 24 février 2023 et de la publication le 24 février 2023.*

Fait à EANCÉ le 24 février 2023.

**Le Maire,**

R.SOULAS

**Le secrétaire de séance,**

G.GESLIN